

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2023-0204</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">18 SEPTEMBRE 2023</p>
<p>RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022</p> <p>SYDE TOM 66</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 septembre 2023, à la Salle des Fêtes située Rue de la Sardane à Sorède (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, , Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Antoine CASANOVAS donne procuration à Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Christian GRAU donne procuration à Antoine PARRA, Marie ARIZA donne procuration à Grégory MARTY, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER donne procuration à Roland CASTANIER, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marcel DESCOSY

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Yves PORTEIX

Monsieur le Président expose :

Le Sydetom 66 est le Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et déchets assimilés à l'échelle du département des Pyrénées Orientales (66).

Les compétences du Sydetom 66 sont :

- Le transport des Déchets Ménagers à partir des quais de Transfert ;
- La valorisation énergétique des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) au travers d'une Usine de Traitement à Valorisation Énergétique (UTVE) en Délégation de Service Public ;
- La valorisation matière (tri et recyclage) des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) au travers d'un Centre de Tri en Délégation de Service Public ainsi que la collecte du Verre et des EMR en Points d'Apport Volontaire ;
- La valorisation organique des Déchets Verts avec la gestion de plateformes de compostage, de broyage et de criblage ;
- La valorisation des Boues de Station d'épuration ;
- Le traitement du Tout-venant par enfouissement ou valorisation énergétique ;
- La coordination des actions de Communication et Prévention des déchets.

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de la tarification par flux, par une consolidation des finances du syndicat grâce notamment aux recettes de vente de l'électricité issue de l'incinération et par le renouvellement de la convention de partenariat avec le prestataire pour la collecte des textiles usagés.

Au total, en 2022, 348 913 tonnes de déchets ont été réceptionnés par le SYDETOM66.

Variation des tonnages entre 2021 et 2022 :

Flux / Tonnes	2021	2022	%
Ordures Ménagères :	167 589	165 988	-0,96%
Emballages Ménagers Recyclables :	32 205	31 998	-0,64%
Tout venant des déchetteries :	48 827	42 618	-12,72%
Déchets végétaux :	53 966	53 583	-0,71%
Boues de Stations d'épuration :	38 427	35 496	-7,63%
Verre :	18 602	19 230	+3,38%

Un des points noirs relevé par le Sydetom 66 reste, à l'instar de 2021, les erreurs de tri sur les emballages ménagers. En effet, 30% de la poubelle jaune est constituée d'erreurs de tri qui polluent le gisement et génèrent des surcoûts de traitement.

Par ailleurs, différentes actions permettent de promouvoir la prévention des déchets :

- Compostage et valorisation des bio déchets
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Promotion de l'action Stop Pub
- Promotion de l'action Textiles

Le budget du Sydetom 66 :

Dépenses de fonctionnement : 49 541 325-€
Recettes de fonctionnement : 57 684 334-€

Dépenses d'investissement : 4 355 856-€
Recettes d'investissement : 5 961 159-€

100 % des emballages recyclés sont recyclés en Europe.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport d'activités 2022 du Sydetom 66 tel qu'annexé.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activités du Sydetom 66 présenté par la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés pour l'exercice 2022 tel qu'annexé,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Président du Sydetom 66.

Résultat du vote :

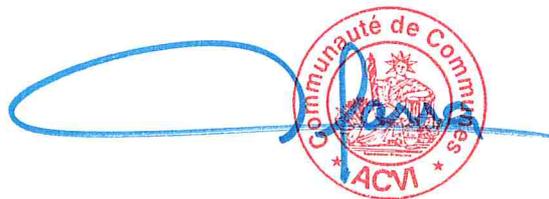
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 20/09/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.